

---

**Nombre de membres**

**Séance du 26 septembre 2019**

**en exercice : 14**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 20 septembre 2019, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

**Présents : 11**

**Sont présents :** Jean-Marc BOYA, Claude DAMBAX, Séverine HOURNE-RAOUBET, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Nicolas BROSSARD, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Florence BOURIETTE-MITAYNE, Louis JOLY, Sandrine MILLET.

**Votants : 12**

**Représentés :** Marie BOUTHORS.

**Excusés :** Angel MARTINEZ, Mathieu TERTACAP.

**Absents :** .

**Secrétaire de séance :** Sabine DAMBAX-RODRIGUES.

---

**Ordre du jour**

- M14 décision modificative n°1- 2019,
- Subvention 2019 aux associations,
- Maintien des trésoreries de proximités,
- SDE - Programme Eclairage Public 2019 - Remplacement de 61 lanternes de style par des lanternes de style à LED avec module de gestion de la puissance en 1ère et 2ème partie de nuit,
- Encaissement chèque du club de rugby "La Save XV",
- Présentation du rapport d'activité du SIMAJE - année 2018,
- Questions diverses.

**Objet : M14 décision modificative n°1- 2019 - DE 037 2019**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60612	Energie - Electricité	-3000.00	
60633	Fournitures de voirie	1000.00	
61524	Entretien bois et forêts	2200.00	
61551	Entretien matériel roulant	500.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	514.00	
6184	Versements à des organismes de formation	119.00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	11500.00	
62878	Remb. frais à d'autres organismes	141.00	
6288	Autres services extérieurs	1500.00	
63512	Taxes foncières	-320.00	
64168	Autres emplois d'insertion	-1000.00	
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	-3000.00	

7022	Coupes de bois		6000.00
70323	Redev. occupat° domaine public communal		580.00
7362	Taxes de séjour		48.00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur		27.00
74121	Dotation de solidarité rurale		1318.00
744	FCTVA		285.00
7484	Dotation de recensement		743.00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...		1028.00
7718	Autres produits except. opérat° gestion		16.00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		109.00
<b>TOTAL :</b>		<b>10154.00</b>	<b>10154.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
21571	Matériel roulant	300.00	
10222	FCTVA		300.00
<b>TOTAL :</b>		<b>300.00</b>	<b>300.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>10454.00</b>	<b>10454.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

*Adopté à l'unanimité*

### **Objet : Subvention 2019 aux associations - DE 038 2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions aux associations communales suivantes nous ayant retourné le formulaire unique de demande de subventions :

\* *Gym Viv'Adé* : 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

*Adopté à l'unanimité*

### **Objet : Maintien des trésoreries de proximités - DE 039 2019**

Le conseil municipal réuni adopte la motion telle que présentée ci-dessous :

Le projet de réorganisation des services des finances publiques, présenté par le Ministre Gérard Darmanin, nous inquiète et nous fait craindre le pire pour l'avenir des missions de service public et de l'emploi au sein de la DGFIP.

En effet, la DGFIP envisage de réorganiser ses services et en particulier les implantations de trésoreries et des centres de finances à l'horizon 2022, les premières restructurations étant prévues dès 2020.

Dans toute l'Occitanie, comme dans le reste de l'Hexagone, les nouvelles cartographies territoriales (appelées également Géographie Revisitée) laissent apparaître des fermetures massives de trésoreries, qui à terme, seront remplacées

par des Services de Gestion Comptable (SGC) dont le nombre sera extrêmement réduit sur le territoire.

Ainsi en Occitanie ce sont 135 trésoreries sur les 200 existantes qui disparaîtraient à l'horizon 2022.

Dans notre département 10 trésoreries seront fermées et 3 autres réorientées par une spécialisation dans la gestion hospitalière (Lourdes) ou la mise en place de Services de Gestion Comptable (1 à Tarbes et 1 à Lannemezan).

Les Services des Impôts des Particuliers de Lourdes et de Lannemezan ainsi que le service des impôts des entreprises de Lourdes seraient à court terme concentrés sur Tarbes, la mise en place d'antennes ne donnant quant à elle aucune garantie du maintien d'un service public de proximité.

Les Services de Gestion Comptable ne seront pas de proximité immédiate ni ouverts au public.

Les territoires et les collectivités les plus impactés par ce projet seront les communes rurales, et les femmes et les hommes qui habitent le milieu rural seront les premières victimes de cette fracture territoriale du réseau DGFIP et de cet éloignement du service public fiscal.

La campagne de communication gouvernementale qui vante l'augmentation des points de contacts de la DGFIP ne trompe personne.

Ces accueils de proximité, imaginés par le Ministre des Comptes Publics, consistent en une simple permanence ponctuelle ne remplissant pas l'ensemble des missions, dont celle essentielle de Guichet de Proximité, ouvert à la population, de même les postes de conseillers aux collectivités locales ne pourront en aucun cas se substituer et remplir les mêmes missions de tenue des comptes et de conseil qu'assurent les comptables publics actuels.

Ce projet qui concourt à l'abandon du service public de proximité, sacrifie une administration qui, au travers de ses différentes missions, est au cœur du fonctionnement de l'Etat et des collectivités locales.

Ainsi en 10 ans la DGFIP a perdu plus de 24 000 emplois, 40 000 depuis 2002 et d'ici 2022, ce sont 5 800 postes dont la suppression est à nouveau programmée.

Alors que nos concitoyens réclament avec force une égalité d'accès à un service public de proximité et de qualité, c'est l'inverse que programme le plan présenté par le Ministre des Comptes Publics et les Directions Départementales des Finances Publiques.

Ce projet de réorganisation de la DGFIP, associé à de massives suppressions de postes, ne correspond pas aux besoins des populations de notre département et aurait vocation à être acté avant la fin octobre, alors qu'il a été annoncé fin juin 2019.

Il s'agit en fait d'un simulacre de concertation avec certains élus de certaines collectivités qui n'est qu'une simple opération de communication visant à masquer un projet de démantèlement des services de la DGFIP.

En conséquence, nous élu.e.s du conseil municipal réunies en séance,

- rappelons notre attachement à un service public des finances publiques de qualité et de proximité ;
- apportons notre soutien aux organisations syndicales représentatives du personnel et aux élus locaux qui se mobilisent contre cette attaque en règle des missions de service public ;
- Exigeons :
  - o le retrait de ce plan de réorganisation de la DGFIP et l'organisation d'une table ronde en Préfecture réunissant élus, administration et représentants des personnels des finances publiques,
  - o le maintien d'une trésorerie de proximité par EPCI avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (recouvrement en matière

- d'impôt, tenue des comptes des hôpitaux et des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux),
- o le maintien du Service des Impôts des Particuliers de Lannemezan et de Lourdes de pleine compétence,
  - o le maintien du Service des Impôts des Entreprises de Lourdes de pleine compétence.

*Adopté à l'unanimité*

**Objet : SDE - Programme Eclairage Public 2019 - Remplacement de 61 lanternes de style par des lanternes de style à LED avec module de gestion de la puissance en 1ère et 2ème partie de nuit - DE 040 2019**

Travaux du SDE65

Commune : ADE

Programme : TEPCV ESTE – Enveloppe spéciale pour la transition énergétique

Marché : ER/EP 2018/2021

Lot n°3 : OUEST

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que l'opération citée en objet a été retenue par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées qui en assurera la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

Le montant de la dépense (études et travaux) est évalué à 50 000,00€ TTC. Le financement prévisionnel est le suivant :

- |  |            |
|--|------------|
| – Subvention de l'Etat dans le cadre de l'enveloppe TEPCV ESTE (70%) : | 35 000,00€ |
| – Participation du SDE (10%) :   | 5 000,00€  |
| – Fonds libres de la commune (20%) :                                   | 10 000,00€ |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
2. S'engage à garantir au SDE65 la somme de 10 000,00€ au titre de sa participation aux travaux ; cette somme sera prélevée sur les fonds propres de la commune,
3. Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

*Adopté à l'unanimité*

**Objet : Encaissement chèque du club de rugby "La Save XV" - DE 041 2019**

Monsieur le Maire-Adjoint informe le Conseil Municipal que le club de rugby « La Save XV » est venu le weekend du 7 septembre 2019 et a utilisé les infrastructures communales (*stade, vestiaires, salle multi-association, ...*).

En dédommagement cette équipe nous a fait parvenir un chèque d'un montant de 150€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation,
- d'inscrire cette somme, en recettes de fonctionnement au budget 2019.

*Adopté à l'unanimité*

**Objet : Présentation du rapport d'activité du SIMAJE - année 2018**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité du SIMAJE pour l'année 2018, retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Celui-ci avait été envoyé par courriel à l'ensemble des conseillers.

**Questions diverses**

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h08.

**Signature du registre des délibérations DE 037 2019 à DE 041 2019**

<b>Conseillers Municipaux</b>	<b>Signatures</b>	<b>Conseillers Municipaux</b>	<b>Signatures</b>
M. Jean-Marc BOYA		Mme Maryline CARASSUS	
M. Claude DAMBAX		Mme Sabine DAMBAX-RODRIGUES	
Mme Séverine HOURNE-RAOUBET		Mme Florence BOURIETTE-MITAYNE	
M. Didier LOPEZ		M. Louis JOLY	
Mme Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO		M. Angel MARTINEZ	Absent excusé
Mme Marie BOUTHORS	Procuration à Florence BOURIETTE-MITAYNE	Mme Sandrine MILLET	
M. Nicolas BROSSARD		M. Mathieu TERTACAP	Absent excusé